

Organisation des Sorties Club au CAF Annecy

Préambule

Cette note a pour objectif de:

- Harmoniser les pratiques au sein d'une même activité
- Harmoniser les pratiques entre les différentes activités en intégrant les spécificités de chacune
- Reprendre dans un document unique et maintenu à jour les nombreuses décisions du Comité Directeur:

Cette note s'applique à toutes les sorties club.

Les spécificités propres à certaines disciplines sont précisées au paragraphe 11

Cette note ne s'applique pas :

- Activité ski alpin en station
- Voyages touristiques « voyages lointains »
- Aux formations ou écoles

1-Définition d'une sortie Club ou collective

Une sortie Club (collective) est une sortie encadrée et organisée par l'Association CAF Annecy qui :

- Concerne une activité répertoriée au sein du club
- Est encadrée par un cadre bénévole de l'activité dûment habilité par le Président
- Est ouverte à tous les adhérents du club dans le respect des règles de sécurité
- Est inscrite au programme des sorties
- Fait l'objet d'une publication ou affichage sur un des supports officiels du club :
 - Tableaux d'affichage dans le forum
 - Site Internet
 - Revue et programme

Nota :

Ponctuellement, les adhérents d'un club affilié à la FFCAM peuvent participer à une sortie CAF Annecy.

Les non-adhérents doivent prendre une adhésion provisoire

6/05/2015	Raymond Bérnard	Version V3 validée par le Comité Directeur du 6/05/2015 Les modifications figurent en rouge dans le document (participation du club pour les jeunes et avance des arrhes d'hébergement par le trésorier)
7/11/2013	Raymond Bérnard	Version V2 validée par le Comité Directeur du 7/11/2013
15/01/2013	Raymond	Version 1 intégrant les décisions du Comité Directeur

	Béruard	antérieures au 31/12/2012 et validée par le Comité Directeur du 15/01/2013
Date	Rédacteur	Version et modifications

2-Obligations et engagements:

Le Club et les encadrants ont des obligations de sécurité vis à vis des adhérents (Voir Annexe):

1. Obligation de s'assurer que les cadres organisant les sorties collectives inscrites au programme officiel sont "expérimentés".
2. Obligation de vérifier l'aptitude des participants aux sorties collectives.
3. Obligation de prévoir un encadrement en nombre suffisant
4. Obligation de surveillance et de conseil aux participants aux sorties collectives
5. Obligation de réaction adaptée en cas d'accident

Le participant, vis-à-vis du club, des encadrants et du groupe a des engagements:

1. Prendre connaissance de la difficulté de la course (discussion avec les encadrants, consultation des affichages et de topos...) pour choisir une course adaptée à son niveau
2. Avoir tout le matériel demandé
3. S'informer et se former pour se responsabiliser au sein d'un groupe, et pour évoluer plus tard vers l'autonomie notamment dans les activités de neige vis-à-vis du risque avalanches.
4. Respecter la vie du groupe et les consignes données par l'encadrant

3- Le programme des sorties club

Le programme des sorties Club vise à proposer aux adhérents une programmation variée et cohérente de l'activité.

Ce programme est prévisionnel et sera adapté en cours de saison aux conditions météorologiques et attentes des pratiquants.

Etablissement des programmes :

- Il est établi un programme par activité
- Il est élaboré par les encadrants sous pilotage du Responsable de l'activité
- Les adhérents peuvent suggérer des sorties
- Il est publié en décembre et/ou avril (Revue et Site Internet)
- Il comporte des sorties :
 - D'initiation ou découverte
 - De niveaux de difficulté variés
 - Le samedi, le dimanche et en semaine
 - Des actions de formation

A ce stade, l'information sur la sortie est simplifiée et réduite :

- Date et nombre de jours, lieu, difficulté, dénivelée, particularité, nom de l'encadrant
- Par défaut, l'inscription se fait le vendredi précédent la sortie sinon la date et les modalités d'inscription en cohérence avec l'organisation sont mentionnées. La mention « Inscription dès parution du programme » est proscrite

Exécution du programme :

Le programme est adapté et modifié en cours de saison en fonction des conditions météorologiques et de la disponibilité des encadrants.

Selon la demande ou attente des candidats, des sorties supplémentaires seront affichées. L'inscription à ces sorties se fera après les inscriptions aux sorties programmées.

Autre forme de programme :

Le programme peut être des Rendez-vous réguliers ou ponctuels avec ou sans objectif de course prédéfini.

4-Inscription à une sortie club

L'inscription à une sortie club permet d'établir la liste des participants et de ou des encadrants en précisant son organisation.

Une fiche d'inscription est établie pour chaque sortie.

L'accès à l'inscription est ouvert à tous les adhérents.

Le participant prend connaissance de la difficulté de la course pour s'inscrire à une course à son niveau.

La sélection des participants est de la responsabilité de l'encadrant et notamment la vérification des aptitudes de l'adhérent à participer sereinement à la sortie.

Cela suppose, la préparation de la course par l'encadrant :

- Dates et mode d'inscription
- Lieu, itinéraire, niveau de difficulté, dénivelée
- Matériel spécifique
- Date et durée, heure et lieu de rendez-vous
- Encadrant(s)
- Budget notamment pour les sorties de plusieurs jours avec versement éventuel d'arrhes

Ces informations sont portées à la connaissance des candidats par affichage, site internet, rédaction d'une fiche de présentation de la sortie.

La prise d'inscription se fait le vendredi soir, des inscriptions partielles à hauteur de 50% du nombre de places sont possibles à la diligence de l'encadrant sur le site du club.

Dans le cas de Rendez-vous formalisés réguliers ou ponctuels, la fiche d'inscription est remplie au moment du Rendez-vous

5-L'équipement individuel et collectif

L'équipement, les matériels de progression et de sécurité individuels sont ceux de l'activité pratiquée.

Selon la nature de la course, des équipements complémentaires seront exigés par l'encadrant.

Certains matériels individuels peuvent être loués au club.

Chaque participant disposera de sa propre « trousse d'urgence » : couverture de survie, pharmacie personnelle, matériel de petite réparation, piles de rechange, etc.

La possession par chaque participant d'un téléphone mobile est fortement recommandée et pourra être exigée pour certaines activités ou courses.

Le matériel à usage collectif (ou potentiellement collectif) est fourni par le club ou par les participants sous contrôle de l'encadrant.

Nota : il n'y a pas de « pharmacie collective » mise à disposition par le club.

6-Le covoiturage

Le covoiturage est de règle. L'utilisation du bus du club sera privilégiée.
Les prix du km des véhicules particuliers et du bus Club sont fixés par le Comité Directeur chaque année lors de sa réunion de septembre.

Au 1/12/2012, le prix du km est :

- 0.35 euros pour les véhicules particuliers
- 0.50 euros pour le bus du club

7-Aspect financier

Une distinction est faite entre les courses :

- Inférieures ou égales à 3 jours avec 2 nuitées ou moins
- Supérieures à 3 jours avec 3 nuitées ou plus

Est considéré comme jeune l'adhérent de catégorie J1, J2, E1 ou E2 ; c'est-à-dire ayant moins de 25 ans.

Dans tous les cas :

Les frais de transport du ou des encadrants sont pris en charge par les participants.

Nota : Lorsqu'un transport en commun est utilisé et qu'il aurait pu être réalisé en voiture, il est assimilé à du covoiturage et non à une remontée mécanique.

Lorsque, il est fait appel à un professionnel pour encadrer ou animer une sortie club, sa rémunération et ses frais sont pris en charge :

- 50 % par les participants et 50 % par le club
- Pour les jeunes : 25 % par le jeune et 75 % par le club

Afin de faciliter la participation des jeunes aux sorties club, le CAF prend à sa charge 50% de ses frais à savoir :

- Sa contribution aux frais de l'encadrement bénévole
- Ses frais de covoiturage et de remontées mécaniques

La demande de remboursement est à l'initiative de l'encadrant. Pour cela, il informe le secrétariat de préférence par mail en indiquant les nom et prénom du jeune, les lieu et date de la sortie, la somme à rembourser. L'encadrant invite le jeune à récupérer cette participation auprès du secrétariat.

Courses inférieures ou égales à 3 jours avec 2 nuitées :

- Les frais d'hébergement hors nourriture et les frais de remontées mécaniques du ou des encadrants sont pris en charge par le club.

Courses, séjours, raids supérieurs à 3 jours avec 3 nuitées ou plus :

- Les frais d'hébergement hors nourriture et les frais de remontées mécaniques du ou des encadrants sont pris en charge par les participants.

Si la facture de l'hébergement ne détaille pas le prix de la nuitée, le coût de celle-ci sera estimé à 40% de la demi-pension

La comptabilité de la sortie est faite par l'encadrant hors trésorerie du club.

L'encadrant peut demander des arrhes à l'inscription. En cas d'annulation ou de non participation, celles-ci seront remboursées après déduction faite des frais engagés.

Organisation des sorties-club nécessitant la réservation d'un hébergement (refuge, gîte, hôtel, etc)

Le pilotage de la gestion de la réservation et tout particulièrement en temps utile la confirmation auprès de l'hébergeur ou de son annulation éventuelle est de la responsabilité de l'encadrant.

Afin de permettre la participation de tout adhérent (nouveau, actif, etc) et la bonne gestion de la sortie, la prise des inscriptions se fera à une date « raisonnable » et affichée. En cas de forte demande, la sélection des participants est à la diligence de l'encadrant.

Lors de l'inscription, l'encadrant demandera des arrhes. En cas de désistement du participant ou d'annulation de la sortie, les arrhes seront remboursées au participant déduction faite des frais engagés en particulier si des arrhes sont conservées par l'hébergeur.

S'il s'avère nécessaire de réserver l'hébergement bien avant la date d'inscription, le club fait l'avance des arrhes ou acompte soit en établissant un chèque au nom de l'hébergeur soit en remboursant immédiatement l'encadrant. Le remboursement au club se fera dès que possible et au plus tard immédiatement après la sortie par l'encadrant. Ce remboursement est de la responsabilité de l'encadrant.

C'est donc bien le club qui assume le risque en cas d'inscriptions insuffisantes voire nulles si l'hébergeur refuse de rendre les arrhes.

8-La course

La conduite de la course, de la préparation au retour, appartient au cadre. Il pourra s'appuyer sur la méthode « 3 * 3 avec filtres décisionnels » (voir annexe)

L'adhérent participe activement à la course, respecte la vie du groupe et les consignes données par l'encadrant

Nota : Si le participant n'est pas équipé correctement et notamment, s'il ne possède pas le matériel de sécurité, il ne sera pas autorisé à effectuer la course

Afin d'initier ou de perfectionner les pratiquants aux techniques de l'activité, des exercices et simulations d'accident seront régulièrement organisés au cours des sorties.

9-L'accident ou incident

En cas d'accident, l'encadrant ou les participants prennent les mesures adaptées pour porter assistance aux victimes et faire intervenir les secours.

Voir fiche d'alerte des secours en annexe.

En cas d'accident grave, le président et le responsable d'activité sont avertis rapidement.

Dans le cadre de la « Démarche Prévention Sécurité », tout accident ou incident fera l'objet d'une analyse formalisée à l'initiative du responsable d'activité

10-Spécificités à certaines activités:

Néant

Le Club a des obligations de sécurité vis à vis de ses adhérents:

1. Obligation de s'assurer que les **cadres** organisant les sorties collectives inscrites au programme officiel sont "**expérimentés**".

Cette responsabilité est du ressort final du président du Club, qui peut s'appuyer pour faire cette vérification, sur les responsables d'activités.

Cependant, la meilleure sanction de l'expérience des cadres reste l'obtention par ces derniers d'un diplôme fédéral validé par un professionnel.

(Les brevets fédéraux délivrés doivent être recyclés tous les cinq ans.)

C'est dans cette direction que s'est orienté le Club Alpin Français d'Annecy, dont la quasi totalité des cadres bénévoles sont brevetés fédéraux.

2. Obligation de vérifier l'**aptitude des participants** aux sorties collectives.

Cette obligation est du ressort du cadre organisateur. Ne vous étonnez ainsi pas si certaines sorties techniques ne sont pas ouvertes à tout un chacun, ou si le cadre demande à une nouvelle tête des renseignements sur son expérience, voire vérifie ses compétences sur le terrain lors d'une sortie préliminaire.

3. Obligation de prévoir un **encadrement en nombre suffisant**

Cette obligation est du ressort du cadre organisateur et de celui du responsable d'activité. Il appartient à ces derniers de limiter le nombre de participants en fonction de la difficulté de la sortie, ou de prévoir un renforcement éventuel de l'encadrement. Le cadre a le droit et le devoir de refuser une inscription lorsqu'il estime que le nombre maximal de participants est atteint.

4. Obligation **de surveillance et de conseil** aux participants aux sorties collectives

Cette obligation est du ressort du cadre organisateur. Le cadre reste en permanence à proximité de son groupe pour pouvoir en surveiller la progression, ou l'état physique des participants, et donner les éventuels conseils pour franchir des passages délicats ou en assurer sa sécurité. Les participants ont naturellement en retour l'obligation de respecter les consignes et conseils prodigués.

5. Obligation de **réaction adaptée en cas d'accident**

En cas d'accident, le cadre doit savoir réagir. C'est pour cela que tous les cadres brevetés sont secouristes. Ils sont formés pour, en cas d'accident:

- protéger (les victimes, le groupe)
- secourir (les victimes)
- alerter (les secours officiels)

MÉTHODE DES 3 FILTRES DÉCISIONNELS

Cette méthode est directement dérivée de la méthode 3 X 3, dont elle en respecte l'esprit. Mais le contenu a été sensiblement modifié :

- pour insister sur l'importance des **facteurs humains**
- pour mettre mieux en évidence qu'il ne s'agit pas d'une simple check-list, mais bien, **après analyse des conditions**, d'un processus décisionnel avec trois niveaux successifs de **prise de décision**
- parce qu'un **nouvel élément** y est intégré au 2^{ème} et 3^{ème} niveau de filtre, colonne « conditions » : l'évaluation personnelle du risque local au moyen d'un nouvel outil, la **grille**, en annexe.

La **phase de préparation** (1^{er} niveau de filtre) est **particulièrement importante**. En y appliquant la méthode de réduction professionnelle du risque, avec production d'un **résultat chiffré**, on s'obligera plus facilement à y consacrer le temps nécessaire. C'est à ce premier niveau du filtre qu'il est **le plus intéressant** de calculer le risque résiduel RR, qui n'est cependant qu'un élément de décision parmi tous les autres.

Si on a estimé, à l'aide des données traditionnelles, qu'il ne faut pas réaliser le projet (course / descente), alors il n'y a pas de calcul à faire : il faut envisager une alternative ou renoncer !

3 types de critères				
	facteurs humains	conditions (météo - neige)	terrain	
3 filtres décisionnels successifs	filtre à la préparation planification du projet avec alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • mon état physique et psychique ? • condition physique et psychique des participants ? • niveau technique et expérience des participants ? • leur équipement ? 	<ul style="list-style-type: none"> • prévisions du BRA • prévisions météo • renseignements auprès de guides locaux et d'autres personnes compétentes • autres informations (Internet, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • carte au 1/25.000 • guides, topos, photos • connaissance personnelle du terrain • localisation et évaluation des pentes les plus raides (<u>passages clés</u>) • localisation des <u>points de décisions</u> • étude des <u>alternatives</u>
	→ maintien du projet ? solution alternative ? annulation ?			
	filtre sur le terrain : - en général - aux points de décisions la réalité correspond-elle à la préparation ?	arrivée sur le terrain <ul style="list-style-type: none"> • contrôle des ARVA et de l'équipement • communication : le projet est-il bien compris, bien accepté par les participants ? « en route » et aux points de décision <ul style="list-style-type: none"> • <u>mon état physique / psychique ?</u> • condition physique et psychique des participants ? • niveau à ski des participants ? • concertation avec les autres groupes présents • contrôle de l'horaire 	neige <ul style="list-style-type: none"> • danger principal : neige froide ? redoux ? ensoleillement ? autre ? • le danger n'est-il pas inversé (haut / bas, nord / sud) ? • évaluation personnelle du risque local d'avalanche au moyen de la <u>grille d'évaluation</u> météo/évolution du temps <ul style="list-style-type: none"> • visibilité / nébulosité / vent • précipitations • température 	<ul style="list-style-type: none"> • ma représentation mentale de l'itinéraire et des conditions est-elle juste ? ✓ relief ✓ orientation des pentes ✓ inclinaison des pentes ✓ traces de ski • les traces de ski déjà présentes sont-elles adaptées au terrain et aux conditions ?
→ maintien du projet ? + de précautions ? solution alternative ? renoncement ?				
filtre avant les passages clés dernières vérifications, ajustement des précautions	<ul style="list-style-type: none"> • quel est <u>mon état physique et psychique ?</u> • fatigue / niveau à ski / équipement des participants ? • communication dans le groupe • ajustement des précautions : <ul style="list-style-type: none"> ✓ corridor ✓ skier dans la trace ✓ lieux d'attente protégés ✓ contournement 	<ul style="list-style-type: none"> • nouvelle évaluation personnelle du risque local d'avalanche au moyen de la <u>grille d'évaluation</u> • visibilité / vent • ensoleillement et rayonnement • ampleur d'une éventuelle plaque de neige (dépend entre autre du niveau de risque) • hors-piste fréquenté : l'endroit précis à skier est-il réellement souvent parcouru ? 	<ul style="list-style-type: none"> • localisation et évaluation de la pente la plus raide à considérer ? • quelle pente me domine ? • quel est le relief en aval ? <ul style="list-style-type: none"> ✓ barres ✓ étranglement ✓ dénivelé ✓ crevasses • proximité des crêtes ? 	
→ maintien de l'engagement dans le passage ? plus de précautions ? renoncement ?				

Annexe 3

